

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 2

Artikel: Les forces internationales d'urgence des Nations Unies (F.U.N.U.) : les "Casques bleus" [fin]
Autor: Montfort
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343036>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Homme d'Etat de grande classe qui a su élever un pays arriéré à la civilisation moderne, tout en respectant ses coutumes et sans jamais chercher à le dominer.

Chef de haute valeur, qui dans les circonstances les plus critiques, a su imposer sa volonté et sauver le pays confié à sa garde.

Dans l'action civile comme dans l'action militaire, ne voyant que le but le plus lointain et le plus élevé, le poursuivant avec ardeur, fonçant sur l'obstacle, assurant l'exécution avec souplesse au mépris des formules rigides, n'hésitant pas pour la réussite de sa mission à s'affranchir parfois de l'autorité dont il dépend.

Homme de grand cœur ayant au plus haut point le sens du social et de l'humain.

La France peut s'enorgueillir d'avoir disposé d'un tel chef dont l'action devrait être enseignée aux jeunes générations.

Tel m'est apparu le maréchal Lyautey.

Général LOIZEAU

**Les forces internationales d'urgence
des Nations Unies (F.U.N.U.)
Les « Casques bleus »
(fin)**

C. Congo (1960-...)

De toute évidence, il est encore beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions sur l'action des « casques bleus » au Congo. La situation, dont la presse et la radio nous entretiennent chaque jour, est bien loin d'être stabilisée ; elle est même extrêmement chaotique. Cependant, il n'est pas sans intérêt de chercher à se rendre compte de leur mission — toute différente de celle des troupes internationales en

Corée et en Palestine-Egypte — de leur organisation, de leur dispositif, de leurs procédés d'action, même si ces trois derniers points ne peuvent être qu'esquissés, compte tenu de la situation mouvante à laquelle ils doivent nécessairement s'adapter.

Nous allons le faire sur la base du « Premier rapport d'activité présenté au Secrétaire général par son représentant spécial au Congo, M. Rajeshwar Dayal », document relativement récent puisqu'il est du 21 septembre 1960¹. Nous ne nous occuperons que des opérations militaires. On sait que la Belgique, par la voix de son ministre des affaires étrangères, a élevé, le 14 novembre 1960, de vives critiques au sujet de ce rapport qui, dans d'autres chapitres, porte des jugements sur l'état dans lequel les Belges ont laissé le Congo, sujet que nous n'avons pas à aborder et qui n'a rien à voir avec le caractère, le but de notre étude. On sait encore que M. Kasavubu, Président du Congo, a demandé à deux reprises à l'ONU le rappel de M. Dayal.

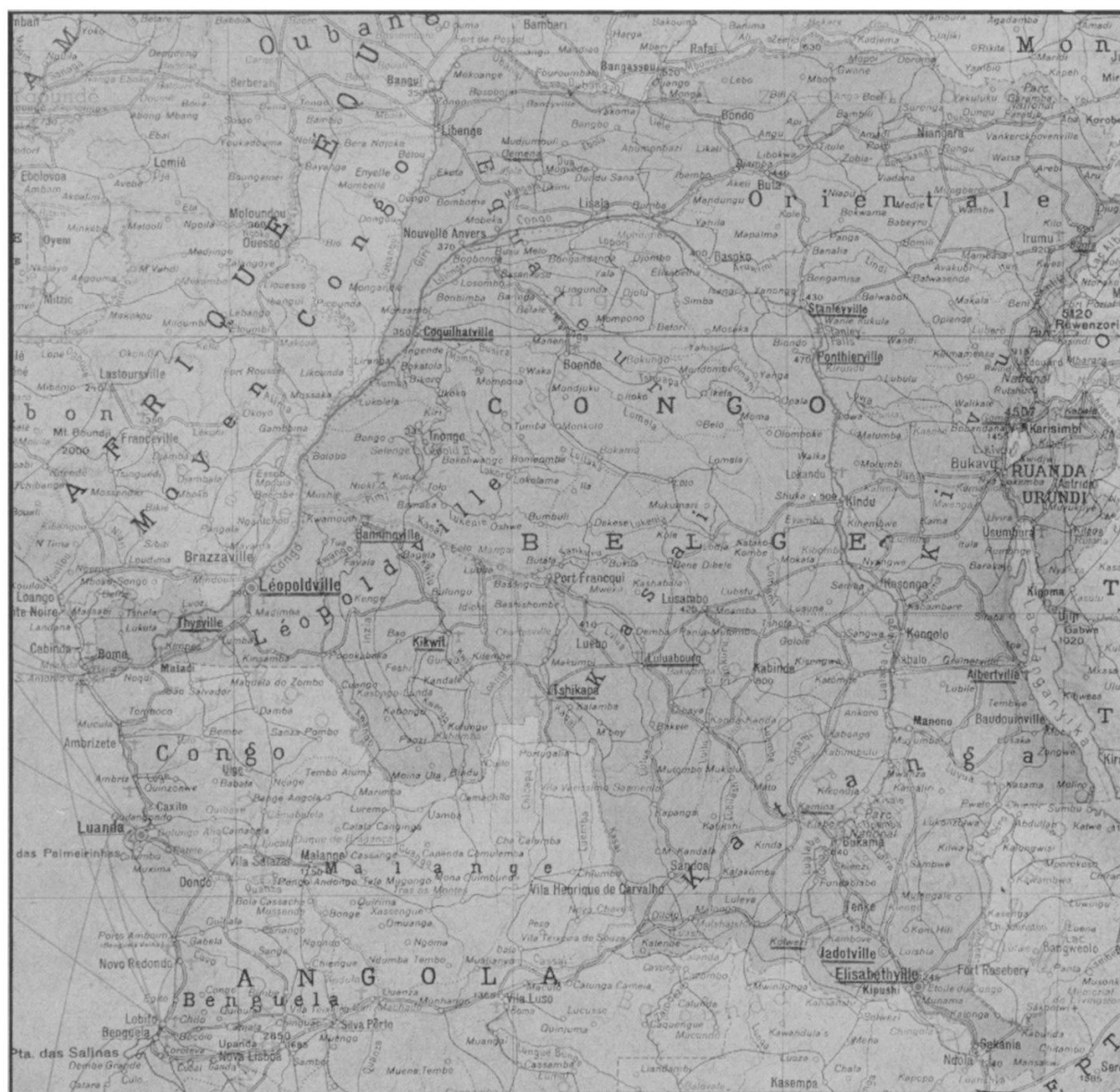
Dans notre esprit, les renseignements que nous allons donner doivent permettre au lecteur de faire une comparaison entre l'action des troupes internationales au Congo et celles des F.U.N.U. de Corée et du Moyen-Orient.

* * *

Le Congo est un vaste territoire de 2 340 930 km² — plus de quatre fois la superficie de la France — et sa population est de 13 700 000 habitants, chiffre relativement peu élevé puisque cela donne à peine six personnes au kilomètre carré.

En présence de la confusion, de la panique et du désordre qui se sont emparés du pays — on se le rappelle — peu de temps après son accession à l'indépendance, son gouvernement a fait appel aux Nations Unies pour qu'elles lui prêtent une assistance militaire et une assistance technique, et il fut donné suite à cette demande.

¹ Ce rapport nous a été obligeamment remis par le Service de l'information de l'Office européen des Nations Unies à Genève.



CONGO EX-BELGE (Echelle 1 : 18.000.000)

Au Congo, l'Organisation des Nations Unies a dû innover du tout au tout ; le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité et l'évolution même de la situation ont fait de cette entreprise, de cette intervention, une opération toute nouvelle dans l'histoire de l'organisation internationale, comme aussi très complexe.

Il s'agissait tout d'abord d'aider la Force publique congolaise à maintenir l'ordre et à protéger les personnes et

les biens ; il fallait aussi aider les autorités congolaises à rétablir la discipline dans cette Force publique, car elle se mutinait ; il fallait encore contrôler le départ des troupes belges, car cette tâche incombait également à l'Organisation des Nations Unies au Congo (O.N.U.C.).

Mais, tandis que l'on s'efforçait de résoudre ces problèmes, déjà difficiles en eux-mêmes, la *guerre civile* éclatait... !

Il est évident que la décision du Conseil de sécurité de donner suite à la requête d'un gouvernement demandant une *assistance militaire à ses forces nationales de sécurité, pour le rétablissement de l'ordre public*, a automatiquement juxtaposé le domaine d'action international et le domaine d'action national. C'est donc une tâche délicate et difficile, et l'on comprend les incidents dont la presse nous parle journellement. On comprend moins bien la bonne foi de ceux qui protestent contre l'immixtion de l'ONU dans les affaires intérieures du Congo !

A propos d'incidents, on se souvient, pour ne citer que ce seul exemple, que le Premier ministre congolais, feu M. Lumumba, a exigé en son temps — et menacé de recourir à la force pour parvenir à ses fins — que les aéroports soient contrôlés exclusivement par l'Armée nationale congolaise, mesure qui, si elle avait été acceptée, n'aurait plus permis à la F.U.N.U. de garantir la sécurité des centres de communication qui sont indispensables à l'accomplissement de sa mission.

Brochant sur le tout, les crises politiques, constitutionnelles, ont porté à son comble la guerre civile, partant la confusion et le désordre. Actuellement, quatre gouvernements rivaux se disputent le pouvoir !

Malgré certaines difficultés dans le choix des contingents — le même M. Lumumba s'étant opposé à la venue dans les troupes de l'ONU d'éléments appartenants à des pays amis ou alliés de la Belgique — la Force des Nations Unies a été très rapidement constituée. Les principaux contingents ont été fournis par 13 pays qui sont : le Canada, l'Ethiopie,

le Ghana, la Guinée¹, l'Inde, l'Irlande, le Libéria, le Mali, le Maroc¹, le Soudan, la Suède, la Tunisie et la République Arabe Unie¹. D'autres pays ont fourni des officiers d'état-major, des unités administratives, des services auxiliaires et du personnel aérien ; ce sont : l'Argentine, le Brésil, la Birmanie, Ceylan¹, le Danemark, l'Indonésie¹, l'Italie, la Malaisie, les Pays-Bas, la Nouvelle Zélande, la Norvège, le Pakistan et la Yougoslavie¹. La Suisse elle-même a envoyé, à titre civil, des spécialistes désignés par divers organes internationaux et une unité médicale civile ; au total 78 personnes.

Le Commandant suprême de la Force fut désigné en la personne du général suédois Carl von Horn².

Il a été remplacé, le 1^{er} janvier 1961, par le général irlandais Sean Mc Keown qui, on le sait déjà, du fait des fonctions qu'il occupe dans son pays³, ne pourra exercer le commandement en chef au Congo que pendant un temps limité.

Les généraux Ben Hammou Kettani (Maroc) et Iyassu Mangasha (Ethiopie) sont, depuis le début, respectivement commandant en chef adjoint et chef d'état-major de la Force. Dans les 48 heures qui ont suivi la décision du Conseil de sécurité, les premières unités sont arrivées et elles ont été immédiatement « déployées », ce qui est remarquable au point de vue rapidité. Cette célérité exceptionnelle était nécessitée par la gravité de la situation. Elle avait toutefois bien des inconvénients ; l'état-major n'était pas encore organisé, pas plus que les transmissions et les services « logistiques ».

¹ La Guinée, le Maroc, la République arabe unie, Ceylan, l'Indonésie et la Yougoslavie ont menacé à plusieurs reprises de retirer leurs contingents depuis le 12 décembre 1960. Mais Ceylan a 9 hommes, l'Indonésie 8 et la Yougoslavie 20 ! Pour la Guinée, le Maroc et la R.A.U., voir plus loin les troupes dans l'aperçu des stationnements.

² Avant de prendre le commandement suprême au Congo, le général Carl von Horn était Commandant de l'« Organisme de surveillance de la trêve » en Palestine. Il a quitté le Congo pour reprendre son ancien poste.

³ Le général Mc Keown est chef de l'EMG de l'Etat libre d'Irlande.

Il a fallu transporter les troupes par avion pour les amener à temps dans les lieux éloignés, alors que l'on ignorait la situation qui y régnait. Dans la hâte de la « dislocation », leur mission ne put être exposée que très brièvement aux différentes unités et, faute de renseignements, il était encore plus difficile



Sarcasmes congolais pour les forces de l'ONU. Ici des Suédois.

de les orienter sur la situation qu'elles trouveraient à leur arrivée dans leur secteur. Une grande initiative, partant une grande responsabilité, dut être laissée aux commandants locaux. Cependant aucun incident grave ne s'est alors produit, malgré les situations diverses et délicates auxquelles les troupes internationales durent faire face.

Il faut ajouter que, sur le plan local, les opérations ont encore été entravées par la pénurie de véhicules, de moyens de transport, situation à laquelle on n'a pas encore pu porter complètement remède.

Actuellement ¹, la F.U.N.U. au Congo se compose d'un état-major et de la valeur de 20 bataillons, auxquels il faut ajouter des unités du génie, des transmissions, un hôpital de campagne, des formations d'approvisionnement, du train, un dépôt de matériel, des services postaux et une escadre de transport aérienne. Au total, un effectif d'environ 16 400 officiers, sous-officiers et soldats appartenant à 27 nations ¹.

On a demandé à ces troupes — à base d'infanterie, arme la plus qualifiée pour une tâche de ce genre — ce que nous appelons chez nous un « service d'ordre », tel qu'il ressort du chapitre VII de notre Règlement de service 1954 et tel qu'il ressortait d'un document plus détaillé et maintenant périmé — mais non sans valeur intrinsèque — : « Service d'ordre 1936 », qui avait été rédigé sur la base des événements de 1932 à Genève et alors que ces tristes souvenirs étaient encore frais.

Répartie sur tout le territoire, la F.U.N.U. s'est donc efforcée, et s'efforce encore, de maintenir l'ordre, mais elle a encore été appelée à assurer le fonctionnement des services publics essentiels, à protéger les réfugiés et à faire face à des situations très souvent compliquées à cause de la peur irraisonnée et de toutes sortes de rumeurs alarmistes. Constantement, on lui a demandé d'aider à protéger des minorités, comme aussi à faciliter la reprise normale du travail, maintes fois interrompu, dans des entreprises très diverses. Ses troupes sont intervenues dans des situations allant de la guerre tribale à l'arrestation arbitraire de particuliers et à la molestation de groupes minoritaires. Fréquemment, la première difficulté rencontrée, dans bien des régions, a été de découvrir qui constituait véritablement l'autorité effective !

Lorsqu'une brigade ² de trois bataillons est responsable d'une région aussi vaste que la France, et qu'elle doit résoudre

¹ Sans tenir compte des retraits dont il est question depuis décembre 1960. Ces diminutions effectuées, les chiffres ci-dessus tomberaient à 15 bataillons, 11.600 hommes appartenant à 22 nations.

² Au sens anglo-américain du terme.

des problèmes qui vont de la famine à la guerre civile, il semble superflu de dire que sa tâche est extrêmement lourde et ses effectifs notoirement insuffisants. Un aperçu des stationnements nous en donnera une idée (les noms de localités qui figurent dans cette liste sont soulignés sur la carte de la page 74).

		<i>Pays d'origine :</i>
<i>Léopoldville :</i>	Etat-major	
	cp. de transmissions	CANADA
	sct. d'approvisionnement	INDE
	cp. de matériel	PAKISTAN
	1 br. à 3 bat.	GHANA
	et cp. de police	
	1 EM bat.	SOUDAN
	et 2 cp. de police	
	1 cp.	TUNISIE
	1 cp.	RÉPUBLIQUE ARABE UNIE ¹
<i>Thysville :</i>	1 EM br.	MAROC ¹
et environs	1 ^{er} bat.	
<i>Kikwit :</i>	2 ^e bat. (— 2 cp.)	MAROC ¹
et environs		
<i>Banningville :</i>	1 bat.	GUINÉE ¹
et environs		
<i>Coquilhatville :</i>	1 cp. parachutistes	MAROC ¹
<i>Gemena :</i>	1 bat.	RÉPUBLIQUE ARABE UNIE ¹
et environs		
<i>Stanleyville :</i>	1 EM br.	ETHIOPIE
<i>Bunia :</i>	1 ^{er} bat.	»
et environs		
<i>Ponthierville :</i>	2 ^{me} bat.	»
et environs		
<i>Stanleyville :</i>	3 ^e bat.	»
et environs		

² Voir note 1 de la page suivante.

		<i>Pays d'origine :</i>
<i>Luluabourg :</i>	1 EM br.	TUNISIE
et environs	10 ^e bat.	»
<i>Tshikapa :</i>	9 ^e bat.	»
et environs		
<i>Luluabourg :</i>	1 bat.	LIBÉRIA
et environs		
<i>Elisabethville :</i>	<i>Commandement de la Force</i>	
	pour les provinces orientales	
	(Katanga - Kivu)	
id. et environs:	1 bat.	SUÈDE
<i>Jadotville :</i>	2 cp. du 2 ^e bat.	MAROC ¹
et environs		
<i>Kolwezi :</i>	3 ^e bat.	MAROC ¹
et environs		
<i>Kamina</i>	1 cp.	SUÈDE
id.	2 cp.	IRLANDE
id et environs	4 ^e bat.	ETHIOPIE
<i>Albertville :</i>	33 ^e bat.	IRLANDE
et environs		
<i>Goma :</i>	32 ^e bat.	»
et environs		
<i>Kabalo :</i>	1 bat.	MALI
et environs		

Il va de soi qu'une opération de service d'ordre qui s'étend sur une région aussi vaste que le Congo dépend presque entièrement de l'aviation pour ses transports et son approvisionnement ; ce qui explique aisément, à propos de l'incident dont nous avons parlé plus haut, que la Force ait voulu garder le contrôle des aérodromes.

Les services aériens de l'Organisation des Nations Unies au Congo, qui ont dû être constitués avec les éléments les

¹ Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la Guinée, le Maroc, la République Arabe Unie menacent de retirer leurs troupes du Congo, depuis le 12 décembre 1960. Nous les avons maintenues dans le stationnement ci-dessus qui vaut à la date du 21 septembre 1960. Quant aux « contingents » de Ceylan, de l'Indonésie et de la Yougoslavie, voir la note 1 de la page 76.

plus divers et qui comprennent 5 escadrilles (1 italienne, 1 indienne, 1 brésilo-argentine, 2 suédo-norvégiennes), fonctionnent cependant d'une manière efficace.

Il faut relever encore que la F.U.N.U. est une force de paix et qu'elle n'a le droit de recourir à l'emploi des armes qu'en dernier ressort, en cas de légitime défense.

Mais, comme nous l'avons déjà dit au début de ce chapitre, il est beaucoup trop tôt pour se prononcer sur les résultats plus ou moins définitifs de l'action des troupes internationales au Congo. Il semble cependant que la présence des « casques bleus », répartis comme nous l'avons vu d'un bout à l'autre du pays, a eu, malgré tout, un effet calmant et rassurant. Peu d'occasions, relativement, se sont présentées où ils ont dû recourir à l'emploi des armes pour, par exemple, protéger des réfugiés, prévenir le pillage ou se défendre eux-mêmes.

« Si les forces des Nations Unies au Congo étaient retirées — a dit le 7 décembre 1960 M. Hammarskjöld devant le Conseil de sécurité — tout s'écroulerait »¹. Nous croyons qu'il a raison, nous souhaitons qu'il n'en soit rien et qu'elles puissent continuer l'exécution de leur difficile mission.

3. CONCLUSION

Malgré toutes ses faiblesses, l'Organisation des Nations Unies est indispensable dans la situation actuelle du monde. Et, comme le disait le colonel Feyler, il lui faut un gendarme pour faire respecter ses décisions. Dans l'organisation présente, le représentant de l'ordre, c'est la Force internationale constituée, au moment où la paix mondiale est menacée, par les contingents nationaux mis par les Etats membres à la disposition du Conseil de sécurité.

Des résultats indéniables ont été obtenus par ce système et dans des situations bien différentes, en Corée, au Moyen-

¹ Pour être logique, il faudrait faire la même appréciation de la situation en Algérie, si l'Armée française s'en allait.

Orient, et il faut espérer qu'il en sera de même au Congo. En Corée, il a été possible d'arrêter une invasion, dans des conditions de *guerre*. Sur la frontière israélo-égyptienne, il a été possible de contrôler l'*arrêt des hostilités* et l'*application d'un armistice*. Au Congo, il faut rétablir l'ordre et des conditions normales de vie au milieu d'une *guerre civile*. Dans les deux premiers exemples, la paix mondiale a été préservée. Dans le troisième, c'est encore le cas, momentanément du moins.

Des progrès techniques ont été faits ; la rapidité d'intervention au Congo en est une preuve.

Mais bien sûr les troupes internationales ne peuvent arrêter la guerre idéologique. Après la campagne de Corée, le Président Eisenhower a dit : « Nous avons gagné un armistice *sur un seul champ de bataille* ! » Il sous-entendait que sur l'autre, celui de la guerre politique, la bataille continue.

Enfin, *les troupes de l'ONU sont basées sur les Armées nationales*. Ce n'est pas encore le désarmement. Aussi faut-il revenir à Feyler¹ et redire finalement avec lui « qu'au point de vue des affaires militaires helvétiques, notre devoir vis-à-vis de nous-mêmes est d'en rester aux expériences acquises et de se prémunir contre l'imprévu ». D'autant plus que nous n'appartenons pas à l'ONU. Quant aux Etats membres, ils feront bien de faire comme nous jusqu'à l'époque bénie du désarmement général.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

New York, 20 décembre 1960 (AFP). — M. Hammarskjöld, Secrétaire général de l'ONU, prend une nouvelle fois la parole pour avertir l'assemblée (générale) que l'ONU ne pourrait en aucun cas « s'interposer entre les parties dans une guerre civile » au Congo et que s'il est dans l'obligation de rappeler les « casques bleus », soit du fait de la situation, soit parce que les départs massifs de contingents rendraient cette force inefficace, il sera impossible de les y renvoyer.

Léopoldville, 27 janvier 1961. — M. Hammarskjöld a averti l'Indonésie, le Maroc et la R.A.U. que leur décision de retirer leurs « casques

¹ R.M.S., numéro de janvier 1919.

bleus » pourrait entraîner la liquidation de l'opération ONU au Congo.

.....
New York, 1 février 1961 (AFP). — M. Hammarskjöld réclame l'élargissement de son mandat.

.....
Léopoldville, 8 février 1961 (UPI). — Le contingent marocain se regroupe dans le Nord-Katanga en vue de son retrait imminent. Les « casques bleus » du Maroc seront remplacés, dans la mesure du possible, par des Suédois, mais le départ des Marocains provoquera un amenuisement des forces de l'ONU au Katanga et, faute d'effectifs suffisants, certaines positions devront être abandonnées.

.....
Elisabethville, 13 février 1961 (AFP). — Lumumba est mort. Il a été massacré par les habitants d'un petit village...

.....
Feuille d'Avis de Lausanne, 15 février 1961. — La grave crise que l'on prévoyait après l'annonce de la mort de Patrice Lumumba a éclaté...

.....
 Va-t-on vers un échec de l'intervention de l'ONU au Congo ? Ce serait fort regrettable car il convient de ne pas oublier — *delenda Carthago* — que l'axe d'effort des communistes va de Moscou aux Etats-Unis par le Congo (et Cuba !).

Mft

Au moment de mettre sous presse, on annonce (résultat de la Conférence de Casablanca) que le Ghana retirerait aussi son contingent du Congo.

Les tireurs suisses aux XVII^e Jeux Olympiques¹

En épargnant son fils, Guillaume Tell a permis aux Suisses non seulement de se considérer comme ses descendants, mais encore de jouir de sa réputation de maître tireur. Devenue le symbole pacifique de la valeur des produits suisses, l'arbalète a cédé sa place aux armes à feu, dont le goût est resté vivace parmi les Confédérés. Le tir est devenu notre sport national. Même ceux qui n'y brillent guère chantent avec conviction que le républicain, armé de sa carabine, se sent

¹ D'après les numéros du 2 au 22 septembre 1960 de la *Gazette des carabiniers suisses* et les notes obligeamment fournies par M. Charles Jan, l'ancien et distingué président de la Société suisse des carabiniers, et par M. Otto Horber, le dynamique chef de groupe de nos matcheurs à Rome.